

**ufolep**

**TOUS LES SPORTS AUTREMENT**

**COMITE REGIONAL UFOLEP CENTRE VAL DE LOIRE**  
**Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique**

Siège social : 371 rue d'Alsace  
45160 OLIVET

**Exercice clos le 31 décembre 2023**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**



## COMITE REGIONAL UFOLEP CENTRE VAL DE LOIRE

Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique

Siège social : 371 rue d'Alsace  
45160 OLIVET

Exercice clos le 31 décembre 2023

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'Assemblée générale,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Comité régional UFOLEP Centre Val de Loire relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

##### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère



raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, et n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre comité directeur.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article A.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :



- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 20 mars 2024

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Olivier Souillard

Commissaire aux Comptes

## BILAN

CENTRE - VAL DE LOIRE ACTIF	31.12.2023			31.12.2022	PASSIF	31.12.2023	31.12.2022
	Brut	Amort. & Dépréciation	Net	Net			
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					<b>FONDS PROPRES</b>		
Immobilisations incorporelles	1 366	1 366			Fonds propres (avant affectation)	130 842	155 510
Terrains					Résultat de l'exercice	24 223	-24 667
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités	103 740	103 589	151	302	Total	<b>155 065</b>	<b>130 842</b>
Autres immobilisations corporelles	33 609	33 266	342	684	<b>FONDS DEDIES &amp; PROVISIONS</b>		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés	466 042	607 241
Autres prêts et titres immobilisés					Provisions pour risques		
Dépôts et cautionnements					Provisions pour charges		
Total	<b>138 715</b>	<b>138 222</b>	<b>493</b>	<b>987</b>	Total	<b>466 042</b>	<b>607 241</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					<b>DETTES</b>		
Stocks	5 482		5 482	3 470	Emprunts et dettes assimilées		
Usagers - clients	6 342		6 342	6 181	Fournisseurs	59 453	14 382
Comptes courants Réseau	9 051		9 051	10 629	Dettes fiscales et sociales	15 423	18 520
Autres créances	64 512		64 512	57 672	Comptes courants Réseau	56 102	59 767
Trésorerie	699 211		699 211	799 801	Autres dettes	2 805	
Charges constatées d'avance	2 177		2 177	4 874	Produits constatés d'avance	32 378	52 861
Total	<b>786 774</b>		<b>786 774</b>	<b>882 626</b>	Total	<b>166 160</b>	<b>145 530</b>
<b>Total</b>	<b>925 489</b>	<b>138 222</b>	<b>787 267</b>	<b>883 613</b>	<b>Total</b>	<b>787 267</b>	<b>883 613</b>

<b>COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	143 501	133 712
Ventes de marchandises	13 480	743
Prestations de service	67 975	56 129
Subventions d'exploitation	332 289	372 543
Dons et Mécénat	2 485	3 531
Contributions financières	17 107	9 694
Autres produits	1 051	22 525
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés	406 250	224 469
Quote-part subvention invest. virée au résultat		
Total	<b>984 138</b>	<b>823 347</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	342	
Variation de stock	-2 012	-764
Autres achats et charges externes	328 323	205 254
Aides financières	109 108	75 797
Impôts et taxes	1 678	2 024
Salaires	86 918	110 551
Charges sociales	24 036	29 393
Autres charges	155 417	110 677
Dotations aux amortissements	493	1 570
Dotations aux dépréciations et provisions		
Reports en fonds dédiés	265 051	314 862
Total	<b>969 354</b>	<b>849 363</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>14 784</b>	<b>-26 017</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Intérêts	9 720	1 518
Autres produits financiers		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	<b>9 720</b>	<b>1 518</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Intérêts		
Autres charges financières		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
<b>RESULTAT FINANCIER (II)</b>	<b>9 720</b>	<b>1 518</b>
<b>RESULTAT COURANT (I + II)</b>	<b>24 504</b>	<b>-24 498</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
sur opérations de gestion	7	470
sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	<b>7</b>	<b>470</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
sur opérations de gestion	288	639
sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	<b>288</b>	<b>639</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)</b>	<b>-281</b>	<b>-169</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)</b>	<b>24 223</b>	<b>-24 667</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	16 620	10 380
Total	<b>16 620</b>	<b>10 380</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	16 620	10 380
Total	<b>16 620</b>	<b>10 380</b>

au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 qui fait apparaître un excédent de 24 223,22 €. L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les comptes annuels composés du bilan, du compte de résultat et de l'annexe forment un tout indissociable.

**Objet social et périmètre des activités de l'association : Assumer les buts de l'UFOLEP, l'éducation par le sport en région Centre Val de Loire.**

### I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Il y a eu une réorganisation des missions et optimisation des méthodes de travail à la suite du départ non remplacé d'une salariée. Cela a permis de maintenir et consolider les projets existants.

### II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an.

Changement de méthode comptable : Néant

### III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

#### 1. Immobilisations incorporelles et corporelles

##### a) Tableau de variations des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	1 366,06			1 366,06
Matériel Sportif	100 604,32			100 604,32
Matériel PSC1	3 136,02			3 136,02
Matériel de transport	19 397,70			19 397,70
Matériel de bureau et informatique	10 709,77			10 709,77
Mobilier	3 501,22			3 501,22
<b>Total</b>	<b>138 715,09</b>			<b>138 715,09</b>

##### b) Acquisitions et désinvestissements

néant

##### c) Tableau de variations des amortissements

Amortissements	Taux linéaire	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	1 366,06			1 366,06
Matériel Sportif	33%	100 301,93	151,21		100 453,14
Matériel PSC1	33%	3 136,02			3 136,02
Matériel de transport	33%	19 397,70			19 397,70
Matériel de bureau et informatique	33%	10 439,37	135,20		10 574,57
Mobilier	33%	3 087,15	207,03		3 294,18
<b>Total</b>		<b>137 728,23</b>	<b>493,44</b>		<b>138 221,67</b>

#### 2. Immobilisations financières

Non concerné

#### 3. Stocks

Clés USB	300,16 €
Récompenses	246,14 €
Maillots cyclo	3 364,50 €
Matériel PSC1	587,01 €
Tours de cou	162,00 €
Carnets	821,76 €
	<b>5 481,57 €</b>

#### 4. Usagers

	Brut	Dépréciations	Net
Usagers	6 342,05 €		6 342,05 €
Usagers douteux			
Usagers non encore facturés			
<b>Total</b>	<b>6 342,05 €</b>		<b>6 342,05 €</b>

## 5. Comptes courants réseau débiteurs

UFOLEP Nationale	9 051,15 €
	<b>9 051,15 €</b>

## 6. Autres créances

Personnel avance et acompte	100,00 €
Fournisseurs avances et acomptes	14 649,01 €
Subventions à recevoir	38 105,00 €
Produits à recevoir	<u>11 657,82 €</u>
	<b>64 511,83 €</b>

## 7. Trésorerie

Valeur en attente d'encaissement	148,00 €
Livret bleu	81 188,92 €
Livret OBNL	462 463,91 €
ONBL Tonic	105 293,00 €
Plateforme Sesame	21 292,25 €
Crédit Mutuel	28 644,66 €
Caisse	<u>180,09 €</u>
	<b>699 210,83 €</b>

## 8. Charges constatées d'avance

Tickets restaurant	370,50 €
APAC - Bateau	92,57 €
Groupama – Assurance véhicule	354,91 €
Récompenses régional 2024	90,00 €
APAC – matériel	654,61 €
APAC – Multirisque	593,00 €
APAC – Remorque	<u>20,99 €</u>
	<b>2 176,58 €</b>

## IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

### 1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats dégagés depuis la création de l'association.

Fond associatif N-1	155 509,60 €
Affectation du résultat	<u>-24 667,37 €</u>
<b>Solde</b>	<b>130 842,23 €</b>

### 2. Subventions d'investissement

*Non concerné*

### 3. Fonds dédiés

Comité UFOLEP Centre-Val de Loire 2023	Début	Reports	Utilisations	Fin
Sesame - Frais péda	488 024,23	146 300,00	302 746,07	331 578,16
Sesame - Frais de gestion	21 899,63	12 753,00	17 884,50	16 768,13
Sesame - CQP Territoires	2 000,00		2 000,00	
DIPS 21-22	20 195,00		12 875,00	7 320,00
Dreet - QPV 21-22	800,00		800,00	
DIPS 22-23	39 402,81		39 402,81	
ARS PJJ 22-23	5 484,50		5 484,50	
Dreet - QPV 22-23	14 300,00		14 300,00	
Dreet - PSC1 22-23	15 135,00		10 757,25	4 377,75
Subvention Drajes 10 ans DIPS (23-24)		9 939,09		9 939,09
Subvention Dreets DIPS 23-24		8 000,00		8 000,00
Subvention Dreets DIPS 23-24		14 000,00		14 000,00
Subventions DIPS autres 23-24		26 763,99		26 763,99
Subventions Femmes et sport Drdfe		9 000,00		9 000,00
Subventions Femmes et sport Dreets		23 800,00		23 800,00
Subvention DTPJJ		5 500,00		5 500,00
Subvention DTPJJ		6 000,00		6 000,00
Subvention ARS PJJ		2 995,00		2 995,00
<b>Total</b>	<b>607 241,17</b>	<b>265 051,08</b>	<b>406 250,13</b>	<b>466 042,12</b>

**Provisions**

Néant

**5. Emprunts et dettes assimilées**

Non concerné

**6. Fournisseurs**

Fournisseurs divers	2 910,46 €
Sesame	35 372,40 €
Apac	593,00 €
Fournisseurs, factures non parvenues	<u>20 577,20 €</u>
	<b>59 453,06 €</b>

**7. Dettes fiscales et sociales**

Provision sur CP	8 235,59 €
Charges sur CP	2 113,30 €
URSSAF	2 656,82 €
Harmonie Mutuelle	287,10 €
Malakoff	597,84 €
Chorum	258,12 €
DGFIP	76,45 €
AFDAS	<u>1 197,32 €</u>
	<b>15 422,54 €</b>

**8. Comptes courants réseau créditeurs**

Ligue 37 (Sesame)	2 278,80 €
Ligue 45 (Sesame)	15 000,00 €
Ligue Cvl – impact emploi	162,00 €
UFOLEP 18	4 572,94 €
UFOLEP 28	10 052,80 €
UFOLEP 36	2 843,65 €
UFOLEP 37	4 927,61 €
UFOLEP 41	9 945,54 €
UFOLEP 45	<u>6 318,51 €</u>
	<b>56 101,85 €</b>

**9. Autres dettes**

Clients – Acomptes reçus	2 585,50 €
Débiteurs divers	<u>219,06 €</u>
	<b>2 804,56 €</b>

**9. Produits constatés d'avance**

Conseil Régional – Contrat d'objectifs	12 200,00 €
Conseil Régional – Cap asso	14 177,85 €
Ans – Emploi consolidation	<u>6 000,00 €</u>
	<b>32 377,85 €</b>

**V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****1. Prestations de service**

Type de Prestations	Exercice clos	Exercice précédent
Animations	0,00 €	0,00 €
Inscriptions compétitions	2 913,00 €	2 853,00 €
Inscription manifestations		
Inscription stagiaires FF	9 909,00 €	4 900,00 €
Prestation FP	9 560,50 €	27 185,08 €
Frais de dossier FP	50,00 €	750,00 €
Prise en charge Opco	18 620,00 €	
Facturation diverse	4 587,00 €	4 495,00 €
MAD personnel	17 132,89 €	14 346,07 €
Remboursement frais depl	5 202,70 €	1 600,25 €
<b>Total Prestations</b>	<b>67 975,09 €</b>	<b>56 129,40 €</b>

## 2. Subventions d'exploitation

	Exercice clos	Exercice précédent
ARS	15 903,00 €	15 903,00 €
Région - CAP ASSO	12 233,34 €	6 922,23 €
Région – Contrat objectif	18 300,00 €	18 100,00 €
Région– Manifestation	21 500,00 €	11 000,00 €
Préfecture	9 000,00 €	
Dreets	45 800,00 €	45 435,00 €
ANS	20 000,00 €	21 943,00 €
DRAJES	178 053,00 €	246 540,00€
CROS		2 700,00 €
Ministère de la justice	11 500,00 €	4 000,00 €
<b>Total</b>	<b>332 289,34 €</b>	<b>372 543,23 €</b>

## 3. Contributions financières, cotisations, dons

	Exercice clos	Exercice précédent
Abandon de frais par les bénévoles	2 484,70 €	3 531,08 €
Contributions réseau	17 107,45 €	9 693,85 €
Affiliations	114 935,60 €	108 361,61 €
Part régionale sur licences	13 633,15 €	12 102,40 €
Revenus des activités	13 212,30 €	11 963,40 €
Autres produits	1 050,76 €	5,00 €
Passeports moto	1 720,00 €	1 285,00€
Prise en charge OPCO	€	22 520,00 €
<b>Total</b>	<b>164 143,96 €</b>	<b>169 462,34 €</b>

## 4. Aides financières

	Exercice clos	Exercice précédent
Aides aux départements	109 107,86 €	75 796,61 €
<b>Total</b>	<b>109 107,86 €</b>	<b>75 796,61 €</b>

## 5. Produits exceptionnels

Divers	6,71 €
	<u>6,71 €</u>

## 6. Charges exceptionnelles

Diverses	4,34 €
Charges sur exercices antérieures	<u>283,50 €</u>
	<b>287,84 €</b>

## VI - AUTRES INFORMATIONS

### 1. Effectif

Salarié (hors "CEE")	Exercice clos		Exercice précédent	
	Effectif (1)	E.T.P. (2)	Effectif (1)	E.T.P. (2)
Cadres	1	1	1	1
Employés	2	2	3	3
Emplois aidés (CEC, E-Jeunes, ...)				
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>4</b>

(1) Effectif à la clôture quelque soit la durée de travail (2) Équivalent Temps Plein : Temps plein = 1 820 H/an

### 2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants.

### 3. Engagement de crédits-bails et locations de longue durée

Non concerné

### 4. Autres engagements hors bilan

Néant

## 5. Contributions volontaires en nature

### a) Mise à disposition gratuite et prestations en nature

Néant

### b) Bénévolat / Personnel bénévole

Date	Motif	Cout horaire	Nombre de personnes	Nb d'heures	Total
07/02/2023	CD	15,00 €	9	3	405,00 €
27/02/2023	CD	15,00 €	11	3	495,00 €
03/04/2023	CD	15,00 €	9	3	405,00 €
15/06/2023	CD	15,00 €	9	3	405,00 €
21/09/2023	CD	15,00 €	13	3	585,00 €
09/11/2023	CD	15,00 €	10	3	450,00 €
17/01/2023	Bureau	15,00 €	5	2	150,00 €
23/05/2023	Bureau	15,00 €	5	2	150,00 €
04/09/2023	Bureau	15,00 €	6	2	180,00 €
07/12/2023	Bureau	15,00 €	5	2	150,00 €
21/09/2023	Commission finance	15,00 €	7	3	315,00 €
04/11/2023	CTSR Auto	15,00 €	8	2,5	300,00 €
15/09/2023	Réunion bike trial	15,00 €	2	2	60,00 €
15/09/2023	CTSR Cyclo	15,00 €	9	2	270,00 €
28/10/2023	CTSR Tir	15,00 €	5	2	150,00 €
22/01/2023	Formation BF1A Aikido	30,00 €	2	21	1 260,00 €
08/01/2023	Formation Gym juge parcours	30,00 €	1	7	210,00 €
21/01/2023	Formation BF1A Sarbacane	30,00 €	1	16	480,00 €
07/01/2023	Formation BF1A Tir à l'arc	30,00 €	1	23	690,00 €
02/04/2023	Formation BF2O Twirling bâton	30,00 €	2	7	420,00 €
07/07/2023	Formation BFAA Twirling bâton	30,00 €	2	22	1 320,00 €
01/04/2023	Formation Recyclage juge twirling bâton	30,00 €	2	4	240,00 €
01/04/2023	Formation technique pompon	30,00 €	2	3	180,00 €
08/07/2023	Formation technique twirling bâton	30,00 €	1	7	210,00 €
30/09/2023	Formation BF1A Activités de la forme	30,00 €	1	14	420,00 €
30/09/2023	Formation technique twirling bâton	30,00 €	2	8	480,00 €
30/09/2023	Formation gym BF2O n3-n1	30,00 €	1	18	540,00 €
14/10/2023	Formation gym BF2O n6-n4	30,00 €	1	18	540,00 €
25/11/2023	Formation technique twirling bâton + BFAA	30,00 €	2	8	480,00 €
26/11/2023	Formation Gym juge parcours	30,00 €	1	7	210,00 €
02/12/2023	Formation gym BF2O Gam n5-n4	30,00 €	1	11	330,00 €
03/12/2023	Formation Gym juge parcours	30,00 €	1	7	210,00 €
16/12/2023	Formation Tronc commun	30,00 €	1	7	210,00 €
02/12/2023	Formation gym BF1O Gam n6-n7	30,00 €	1	26	780,00 €
29/10/2023	Formation gym BF1O Gam n6-n7	30,00 €	1	21	630,00 €
29/10/2023	Formation gym BF1O Gaf n7-n8	30,00 €	1	21	630,00 €
15/10/2023	Formation gym BF1O Gaf n7-n8	30,00 €	1	28	840,00 €
03/11/2023	Formation gym BF1O Gaf n7-n8	30,00 €	1	28	840,00 €
				Total	16 620,00 €